

PPO3 : L'édit de Nantes (1598) et sa révocation (1685)

Consigne : Présentez les documents et replacez-les dans leur contexte. En les analysant et en les confrontant, mettez en évidence l'évolution de la politique religieuse vis-à-vis des protestants et montrez que celle-ci est révélatrice d'un renforcement du pouvoir royal.

Point méthode : Confronter deux documents

- la consigne demande de confronter les documents, c'est-à-dire de les mettre en relation
- ceci signifie que le plan ne doit jamais séparer les documents dans deux parties différentes
- chaque partie doit contenir des éléments prélevés dans le document 1 et dans le document 2

• L'analyse des deux documents peut être faite dans le tableau ci-dessous :

Citations	Explications
1.	<ul style="list-style-type: none">- en 1598, l'édit de Nantes donne aux protestants le droit de rester dans le royaume et la liberté de conscience : Henri IV, ancien protestant, veut stopper les guerres de religion- il leur accorde la liberté de culte, dans les temples où ils priaient déjà, sans pouvoir en construire de nouveaux. - en 1685, Louis XIV révoque l'édit de Nantes par l'édit de Fontainebleau : les protestants perdent leurs droits de 1598- les temples protestants vont être détruits pour empêcher le culte.- les pasteurs qui ne convertissent pas au catholicisme doivent s'exiler (pour ne pas diffuser le culte) alors que les protestants n'ont pas le droit de fuir.
2.	<ul style="list-style-type: none">- l'édit débute par la titulature complète du roi, pour légitimer le texte.- l'édit est rédigé au « nous » de majesté, pronom réservé au roi en droit.- l'édit de Nantes de 1598 est comparé à une loi générale, expression de la volonté royale. - Louis XIV emploie le nous de majesté.- Tous les articles débutent par un verbe à impératif exprimant des obligations ou des interdictions religieuses.- sans le nommer, Louis XIV s'inscrit dans la lignée de son grand-père Henri IV.